



Extrait du registre
des délibérations du Siris Autruy Charmont Léouville
Séance du 30/05/2022

Date de la convocation 13/05/2022	L'an 2022 le 30 mai à 18 heures 30, les membres du SIRIS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Madame Nathalie CHAILLER, Présidente du SIRIS
Date d'affichage 13/05/2022	
Nombre de membres En exercice : 6 Présents : 6 Votants : 6	
	Présents : Mme Nathalie CHAILLER, désignée par la Communauté de Communes du Pithiverais, pour la commune d'AUTRUY SUR JUINE, Présidente, Mme Bernadette DORAT, désignée par le Conseil Municipal d'AUTRUY SUR JUINE, Mme Aurélie LAROYE, vice-présidente, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme Adeline PERON, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de CHARMONT EN BEAUCE, Mme Mathilde MERCIER, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE, Mme Christine PETIT, suppléante, désignée par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, pour la commune de LEOUVILLE.

Réf : 2022-09

A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : oui

Objet de la délibération : Tarifs garderie année scolaire 2022/2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement.

Vu le budget du SIRIS,

Vu la délibération n°2021-11 fixant le prix de la séance de garderie matin / soir à 2 euros 20,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- de maintenir à 2.20 €uros le tarif de la séance de garderie le matin pour la rentrée 2022/2023
- de maintenir à 2.20 €uros le tarif de la séance de garderie le soir (17h15 - 18h30) pour la rentrée 2022/2023.

Les tickets de garderie seront en vente à la mairie d'Autruy sur Juine à compter du 25 août 2022 et à la mairie de Charmont en Beauce à compter du 05 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture de Pithiviers
le : 06/06/2022
et publication ou notification
du : 06/06/2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

La Présidente – Nathalie CHAILLER

S.I.R.I.S.
AUTRUY-CHARMONT
LEOUVILLE